



**DÉCISION SUR OFFRE D'OUVERTURE DE  
CRÉDIT INTERACTIVE  
N° 96 23 333 035**

N°15/2023

Monsieur Jean-Louis CALDERONI, Maire, de la commune de Bizanos,

Vu la délibération du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière d'ouverture de crédit de trésorerie,

Monsieur Jean-Louis CALDERONI, maire de la commune de Bizanos, après avoir vu l'offre de financement de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes,

**DECIDE**

**Article 1 : principales caractéristiques de l'ouverture de crédit**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Bizanos décide de contracter auprès de Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Montant : 300 000 €

Durée : 12 mois maximum

Taux : €STER + 0,30%

Tirage : crédit d'office

Remboursement : débit d'office

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle par débit d'office

Commission d'engagement : 300 €, prélèvement unique

Commission de tirage : Néant

Commission de mouvement : Néant

Abonnement au site Internet : offert

Frais de dossier : offert

Commission de non-utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen/ périodicité liée aux intérêts

**Article 2 : Etendue des pouvoirs des signataires**

Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Louis CALDERONI est autorisé à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes ;

Monsieur le Maire est autorisé à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Bizanos, le 09 février 2023

Le Maire,



Jean-Louis CALDERONI

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 9 février 2023